

CACES R484 PONT ROULANT INITIAL

OBJECTIF DE FORMATION :

Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Utiliser les Pont roulants dans des conditions optimales de travail et de sécurité
- Obtention du CACES R484

METHODES PEDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

Partie théorique :

- Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard.
- Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz

Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire

Partie pratique :

- Mise en situation en groupe.
- Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur.
- Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire.
- Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

Exposé (diaporama)

Formation pratique sur l'engin de la catégorie concernée

Livret remis au stagiaire.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne amenée à utiliser des ponts roulants avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.

DUREE : 3 jours (21 heures)

DATES :

Sessions intra : A définir

HORAIRES

8h30– 12h00 / 13h00-16H30

LIEU

Sur site*

**Si l'entreprise dispose des pré requis de mise en place des tests conformes à la R484*

EFFECTIF :

Sur site : 1 à 6 personnes

COÛT (non assujetti à la TVA)

Nous consulter

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



PRE REQUIS :

- Être apte médicalement
- Être âgé de 18 ans
- Maîtriser le socle commun de connaissances
- Avoir son Equipement de Protection Individuelle obligatoire.

RECYCLAGE :

Recyclage tous les 5 ans (préconisation INRS).

MATERIEL :

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- Matériel représentatif de la R484

ENCADREMENT :

Formateur reconnu compétent ayant suivi une formation de validation de compétences et testeurs certifié CACES.

EVALUATION :

Une évaluation à chaud sera conduite et permettra de mesurer le niveau de satisfaction immédiate du participant.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, remise d'une Attestation individuelle de formation et d'un Certificat de réalisation mentionnant si la personne est apte à la conduite en sécurité du pont roulant

L'employeur peut ainsi délivrer une autorisation de conduite

En cas de réussite aux tests, délivrance du CACES® R484

Les tests sont effectués **par un testeur certifié**

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Formation organisée en petits groupes permettant un temps de pratique suffisant
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Tout travailleur amené à utiliser un pont roulant doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1- Que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de l'engin concerné, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire
- 2- Que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée
- 3- Qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de l'engin concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées
- 4- Que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Sensibilisation des stagiaires au risque électrique et agir de façon préventive,
- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

PROGRAMME :

THEORIE

Connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du chef d'équipe / du chef de chantier
- Rôle de l'Assurance Maladie (Dispositif CACES®)
- Rôle et responsabilités du conducteur
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels
Port des EPI

La technologie du pont roulant

- Connaissance des données techniques et mécaniques du pont roulant
- Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques du pont roulant
- Les dispositifs de sécurité et des équipements de travail
- Rôle des structures de protection
- Existence des issus de secours (sur les engins concernés)
- Caractéristiques spécifiques des différents ponts et leur catégorie correspondante
- La maintenance - Consignes d'entretien

La sécurité

- La sécurité sur la manipulation du pont
- Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
- L'identification et signification des panneaux et marquages horizontaux
- Les règles particulières applicables à la conduite du pont roulant
- Les distances de sécurité
- Circulation en charge
- Balisage de la zone de travail
- Vérifications journalières

PRATIQUE

La pratique et le contrôle des connaissances

- Prise de poste et vérifications
- Conduite et manœuvres Les manipulations spéciales
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien
- Maintenance de premier niveau

TESTS CACES® : TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, conduite, manœuvres et maintenance).
Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

Bilan de fin de formation

Mis à jour le 30 janvier 2024